

Ouvreur de compétition

Formation destinée à l'ouverture de compétition en voies (difficulté, vitesse) ou bloc. L'objectif est d'acquérir les compétences pour assurer le poste d'ouvreur lors de compétitions d'escalade de difficulté, de vitesse ou de bloc de niveau régional.

Objectif :

- Être apte à ouvrir pour un public ciblé en difficulté et en bloc sur des compétitions de niveau régional,
- Tenir compte des règlements fédéraux en vigueur en difficulté, en bloc, en vitesse et en combiné
- Respecter le timing prévisionnel,
- Travailler en sécurité,
- Travailler en équipe,
- S'intégrer dans l'équipe d'organisation.

Durée de la formation :

35h sur 5 jours

Lieu :

SAE de difficulté et de bloc et salle de cours

Public concerné :

Etre capable de grimper des voies de niveau 7a pour les hommes, 6c pour les femmes et des blocs de niveau 6b

Pré-requis :

- Être âgé de 16 ans,
- Être présenté par le président de son club,
- Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité,
- Maîtriser les techniques de sécurité en escalade sportive,
- Etre titulaire du Brevet Officiel d'Ouvreur de Club ou d'une attestation de formation « Progression et assistance sur cordes »,
Être titulaire d'un passeport rouge datant de 2 ans maximum (à la date de la formation) ou avoir été ½ finaliste d'un championnat de France Sénior de Bloc ou Difficulté) ou finaliste d'un championnat de France Jeunes de Bloc ou Difficulté dans les trois dernières années (à la date de la formation
- Présenter une lettre de motivation.

- Le stagiaire devra fournir un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès à la formation et au diplôme. Si le stagiaire est un mineur, c'est son tuteur légal qui fera la demande d'extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois pour le stagiaire.

Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen d'un dossier d'inscription à envoyer à l'organisateur de la formation lors de l'inscription.

Modalités d'évaluation :

Mise en situation pédagogique

Stage pratique :

Pour accéder au stage pratique d'ouvreur N1, le candidat doit être titulaire de :

- La licence FFME en cours de validité,
- L'attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation d'ouvreur N1 et avoir déclaré son stage dans l'intranet fédéral.

Les deux stages pratiques s'effectuent sur deux compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral (dont au moins une de niveau régional) en bloc ou en difficulté ou en combiné (2 disciplines différentes parmi les 3).

Le stagiaire est sous le tutorat du chef ouvrier de la compétition :

- Le stagiaire est en situation de responsabilité totale ou partielle d'une ouverture dans les différentes compétences décrites à l'article 2.

Le candidat mineur effectue son stage pratique sous la responsabilité du président du club ou de la structure fédérale organisatrice de la compétition avec présence effective d'un adulte.

Évaluation du stage pratique :

- Les modalités d'évaluation du stage pratique sont de la compétence du chef ouvrier de la compétition.

Validation du stage pratique :

- A l'issue d'un stage pratique satisfaisant, le chef ouvrier valide le stage sur l'intranet fédéral.

Possibilité de VAE :

Ce brevet d'officiel n'est pas accessible par la voie de la VAE fédérale.

Information complémentaire :

Validation Interne :

Sous réserve de validation du département « Compétition » de la FFME, et sous réserve de répondre aux exigences préalables mentionnées à l'article 5 du présent

règlement, les titulaires des anciens Brevets Fédéraux « Ouvreur régional » ou « Ouvreur national » devront suivre une journée de formation continue pour obtenir le Brevet Fédéral « Ouvreur niveau 1 de compétitions d'escalade ».

Modalité d'inscription : Dossier de candidature :

L'inscription se fait en ligne. Lien "Inscription en ligne" sur chaque fiche de stage.
Pour les candidats non licenciés ou en Formation Professionnelle Continue (FPC), un dossier spécifique sera établi, sur demande auprès du service formation de la Ligue Occitanie.

[Télécharger le règlement](#)

Personnes en situation de handicap :

La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap. Consultez la [fiche informative relative à l'accueil des PSH](#)

Contact /réfèrent FFME : Aurélie Martin / a.martin@occitanie.ffme.fr

Calendrier de formations : [Formations Escalade](#)